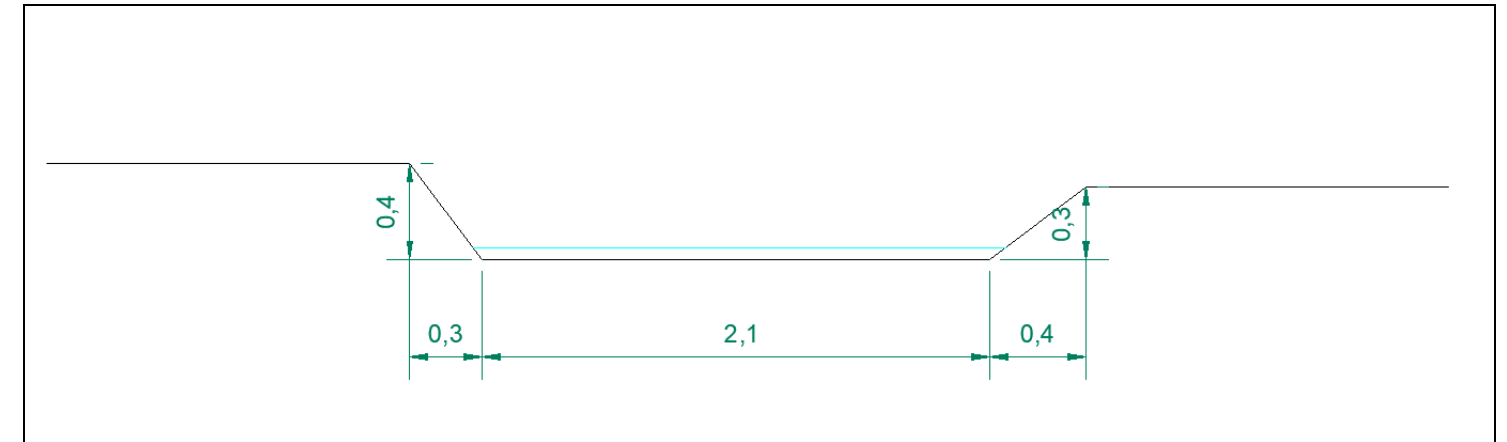
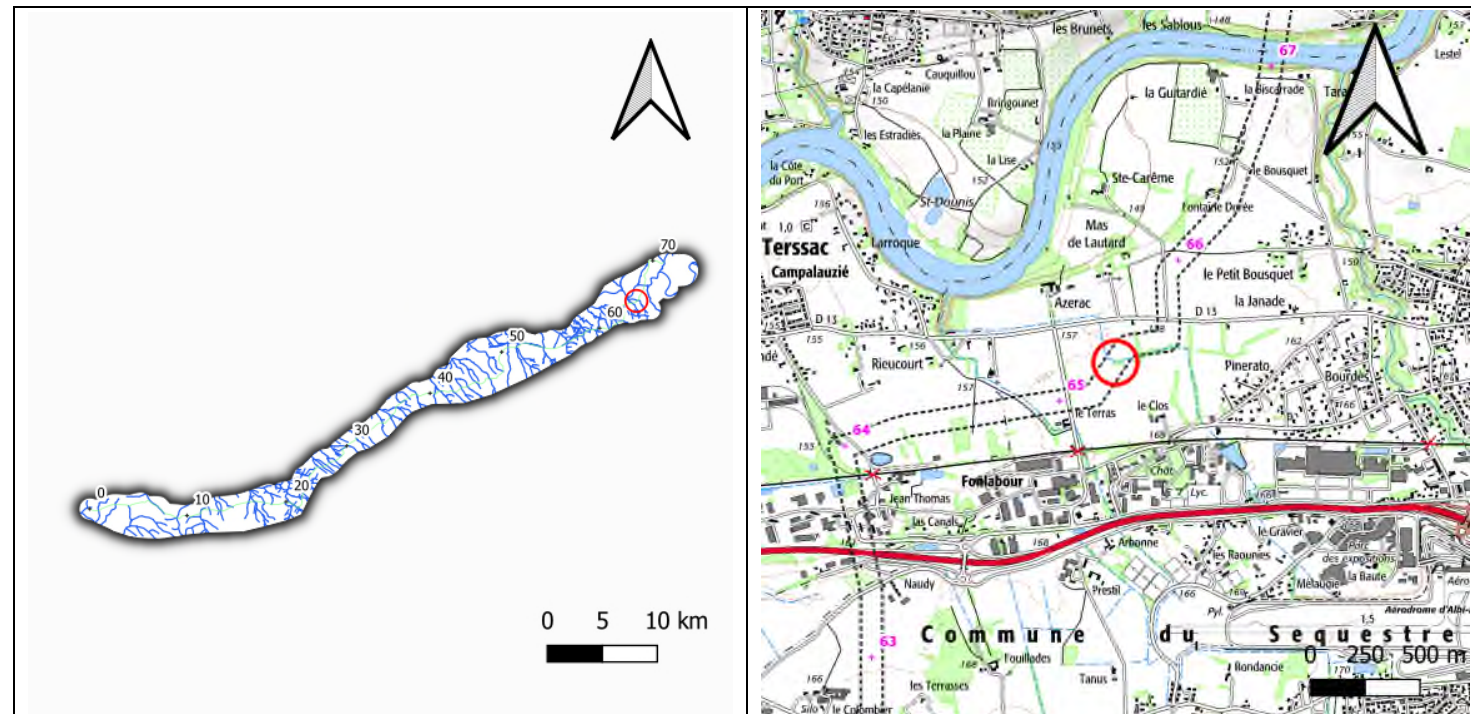


FICHE N°72.1 : CT27

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Département	Tarn (81)
Commune et lieu-dit	Albi
PK (Point kilométrique)	65.338
Unité hydrographique de référence	Tarn aval
Sous bassin versant	Le Tarn du confluent du Sarlan (inclus) au confluent du Mériqot (inclus)



ETAT DES LIEUX : PARAMETRES PHYSIQUES, HABITATS ET ESPECES

Contexte environnemental

Occupation du sol	Rive droite : champ (maïs) Rive gauche : champ (maïs)
Remarques	



FICHE N°72.1 : CT27

Etat de la masse d'eau

L'état du cours d'eau est inconnu. Le tableau ci-dessous présente l'état de la masse d'eau « Le Tarn du confluent du Sarlan (inclus) au confluent du Mérigot (inclus) », exutoire du cours d'eau.

	Etat de la masse d'eau (évaluation SDAGE 2022-2027)	Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)
Etat écologique	Moyen	Bon potentiel 2027
Etat chimique (avec ubiquistes)	Mauvais	/
Etat chimique (sans ubiquistes)	Mauvais	Bon état 2039

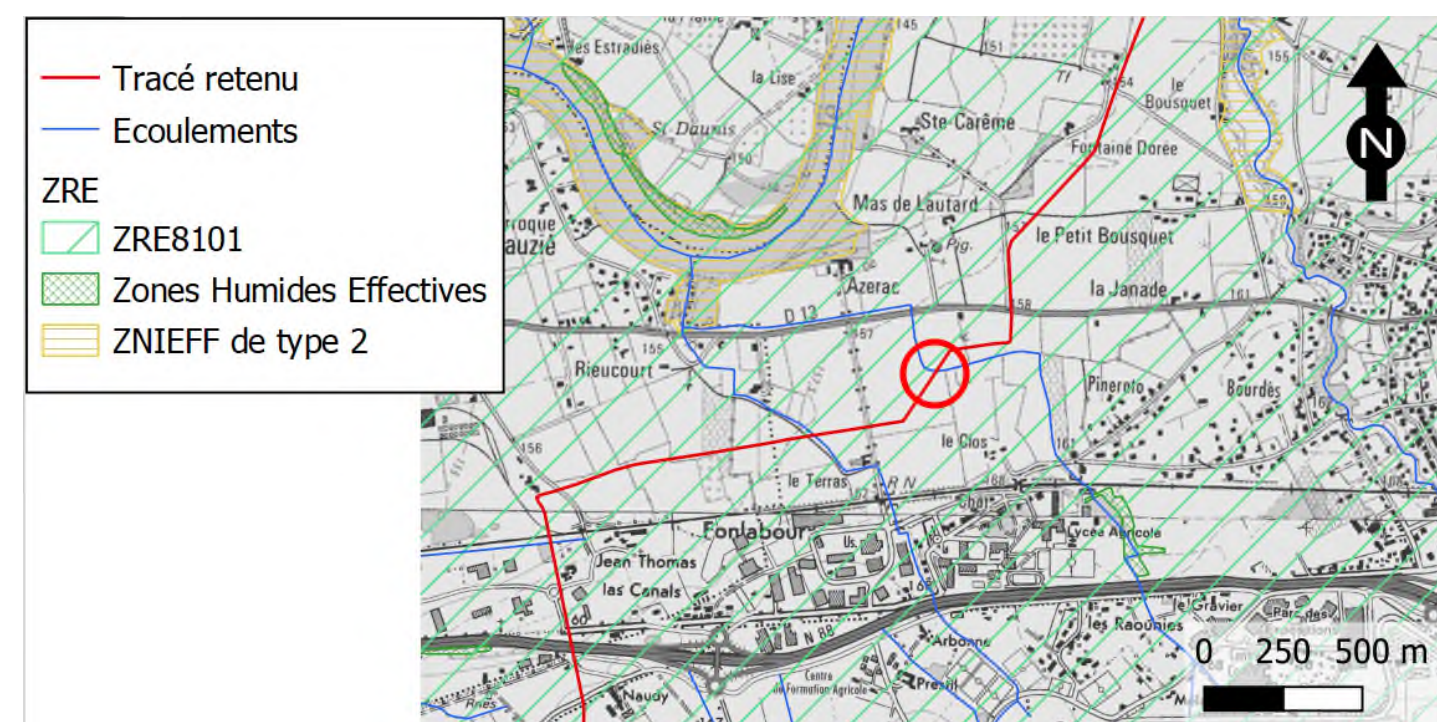
Caractéristiques hydro-morphologiques

Régime hydrologique	Régime (IGN) : Temporaire Débits de références : $Q_{MNAS} = 0 \text{ l/s}$ $Q_{moyen \text{ annuel}} = 0 \text{ l/s}$
Berges	La hauteur de berge : <ul style="list-style-type: none"> Rive gauche : 0.4 m Rive droite : 0.3 m Pente de berge : <ul style="list-style-type: none"> Rive gauche : > 1/1 Rive droite : < 1/1
Lit mineur et écoulement	Largeur de l'écoulement : 2.1 m Largeur haut de berge : 2.8 m Substrat : Terreux
Végétation rivulaire	Haie d'aubépine, ronces et de peuplier.
Continuité écologique	Présence d'une haie arborée.

Enjeux hydro-écologiques

Zonages réglementaires

Zonages environnementaux	Site Natura 2000 : ZPS « Forêt de Grésigne et environs » à 22.7 km ZNIEFF de Type 2 : « Basse vallée du Tarn » à 450 m
Catégorie piscicole	2 ^{ème} catégorie piscicole
Zone de Répartition des Eaux	ZRE 8101 (Arrêté préfectoral du 27 mars 1996)
Classement L.214-17-I du Code de l'environnement	Non
Arrêté préfectoral du Tarn frayères en date du 4 décembre 2012	Non



Inventaires piscicoles – frayères

Espèces piscicoles sensibles	Pas concerné par sondages piscicoles
Autres espèces piscicoles présentes	
Frayères potentielles	

Habitats – faune – flore – zones humides

Habitats	Rive sud : 82 Cultures + 38 Bandes enherbées mésophiles + 84.2 Haies bocagères Rive nord : 82 Cultures + 38 Bandes enherbées mésophiles + 84.2 Haies bocagères
Faune	Mammifères : Loutre d'Europe, Putois d'Europe (repos et reproduction potentielle) Reptiles : Couleuvre vipérine Amphibiens : Alyte accoucheur
Flore	RAS
Zone humide	Rive sud : Absence de ZH à proximité immédiate Rive nord : ZH critère PEDOLOGIE à (0 – 20 m) du cours d'eau

Synthèse des enjeux

Type d'enjeu	Paramètres pris en compte	Niveau d'enjeu
Morphologie / Hydrologie / Hydraulique	Largeur moyenne de l'écoulement	2.1 m
	Hauteur de berge	RG : 0.4 m RD : 0.3 m
	Dénivelée entre berges	0.1 m
	Morphologie des berges	Mixte
	Nature du substrat	Terre
	Largeur de la ripisylve	RG : 1.5 m RD : 1.5 m
	Régime du cours d'eau	Temporaire
	Mobilité du cours d'eau	Non
Ecologie	Zones humides	Modéré
	Enjeu habitats	Modéré
	Enjeu flore	Négligeable
	Enjeu faune	Fort
	Zonages environnementaux	Znieff 2 à 300 m
	Enjeux SDAGE	
	Enjeux SAGE	
ENJEUX GLOBAL DU COURS D'EAU		Modéré

Légende (niveau d'enjeu) :

 Négligeable	 Faible	 Modéré	 Assez fort	 Fort	 Très fort
--	--	--	--	---	--

MODALITES TECHNIQUES DE TRAVAUX RETENUES ET JUSTIFICATION

1. Création de la piste et du franchissement provisoire du cours d'eau

Au regard des enjeux associés à ce cours d'eau, la création d'une piste de travail permettant aux engins de chantier de se déplacer d'une berge à une autre du cours d'eau va nécessiter la mise en place d'une gaine/une buse.

2. Mise en place de la canalisation

Le choix de la technique retenue pour la pose de la canalisation DN 200 Villariès-Albi est la souille.

3. Remise en état des berges des cours d'eau (le cas échéant)

Les différents horizons de sols prélevés lors des travaux de creusement des tranchées seront conservés séparément afin de les replacer dans le même ordre et sans apport de matériaux une fois la canalisation en place. On favorisera le plus possible la revégétalisation naturelle des berges. En cas de confortement nécessaire, dans le cadre de ce projet, les seules techniques à utiliser seront des techniques de génie végétal (ensemencement et/ ou plantations, fascinage, lits de plants et plançons, ...).

SUIVI DES MESURES ET DE LEURS EFFETS

TEREGA effectue généralement un suivi post travaux de la remise en état des berges de cours d'eau (sur une durée moyenne de 3 ans après travaux). Il s'agit notamment de vérifier la stabilité des berges, la reprise des végétaux, les conditions d'écoulement.